

Pôle communication
Tél : 24 66 40

Mercredi 23 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 23 novembre, a examiné **un** avant-projet de loi du pays, ; adopté **32** arrêtés ; examiné **37** dossiers d'étrangers et émis **un** avis.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays instaurant un moratoire sur l'exploration et sur l'exploitation des ressources minérales de la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie.
- *Voir le communiqué détaillé « Un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources profondes de la zone économique exclusive de Nouvelle-Calédonie ».*

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 4 000 000 de francs de subventions aux associations de jeunes sapeurs-pompiers de Dumbéa, Nouméa, Mont-Dore, Païta et Koumac (SIVM Nord).

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué un total de 1 300 000 francs de subventions aux associations et organismes œuvrant dans les secteurs de la famille, de

l'égalité des genres et de la lutte contre les violences intrafamiliales. Ils sont répartis comme suit :

Associations	Projets	Montant en francs
Diversités NC	Soutien à la mise en œuvre de diverses actions de l'association à destination des jeunes (édition et diffusion d'un guide du coming-out) et des professionnels (formation Campus des diversités à destination des professionnels chargés de l'accueil des publics)	500 000
Association Sportive Academy Féminine (ASAF)	Soutien à l'acquisition d'un ordinateur pour l'accompagnement scolaire en faveur des jeunes filles suivies par l'association.	200 000
Cluster 3E	Soutien à l'association afin de renforcer la création d'outils éducatifs et poursuivre ses missions de sensibilisation auprès des jeunes, afin de soutenir la promotion de « l'égalité en Droit, Devoir et Dignité », en particulier entre les filles et les garçons à l'école.	300 000
Nos bébés Kangourous	Soutien à l'organisation de la Journée mondiale de la prématurité le 16 novembre 2022 dans le grand hall du Médipôle de Koutio.	150 000
Collectif BAMP	Soutien à l'organisation de la Semaine de sensibilisation à l'infertilité par le Collectif BAMP du 31 octobre au 6 novembre 2022.	150 000
TOTAL GÉNÉRAL		1 300 000

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 300 000 francs à la société canine territoriale de Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Raymond Cook, Linton Meagher et Paul Silberstein, trois médecins australiens respectivement spécialisés en neurochirurgie, psychiatrie et neurologie, à exercer temporairement la médecine au centre hospitalier territorial (C.H.T) Gaston-Bourret. Il s'agit d'une autorisation temporaire dans le cadre d'un partenariat entre le C.H.T Gaston Bourret et plusieurs centres hospitaliers australiens auxquels ils sont rattachés. Ils sont autorisés à effectuer des missions d'expertise temporaire sur une période de trois ans maximum, comme le prévoit l'article Lp. 4131-2

de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie. Leur première mission, consacrée à la maladie de Parkinson, aura lieu les 28 et 29 novembre 2022.

Au visa de Yannick Slamet et d'Adolphe Digoué, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention au titre des dommages causés aux biens à **cinq** établissements hôteliers réquisitionnés durant les périodes de quarantaine des voyageurs arrivant de l'extérieur, pendant la crise Covid, de 2020 à 2021. La subvention d'un montant total de 581 904 519 francs est répartie comme suit :

Établissements	Montant en francs
Hôtel Le Lagon	41 860 335
Société Touristique de l'Anse-Vata - Hilton	26 328 971
Compagnie N.C. Tourisme (CNCT)	96 688 906
Société Touristique et Hôtelière de Nouvelle-Calédonie (STHNC Nouvata)	16 244 882
Société des Hôtels de Nouméa-Hôtel Méridien	400 781 425
TOTAL	581 904 519

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la société Enercal à installer une ligne électrique sur le domaine privé de la Nouvelle-Calédonie, au lieu-dit « site Mamié », sur la commune de Yaté. Ces travaux d'électrification prévoient l'installation d'une ligne électrique moyenne tension sur une longueur de 407 mètres, ainsi que cinq supports conducteurs dont deux jumelés, soit sept poteaux nécessaires au passage de la ligne.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1909/GNC du 23 juillet 2013 portant agrément de contrats, avenants et protocoles d'achat d'électricité et fixant le mode de comptabilisation des coûts d'achat à la production dans le calcul des tarifs publics de l'électricité.

Suite à l'avis de la commission des coûts du système électrique, réunie le 25 octobre 2022, **un** contrat d'achat et **quatre** avenants ont été agréés par le gouvernement.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le Mémorandum d'entente entre le ministère des terres et des ressources minérales de la République de Fidji et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ce protocole d'accord a pour ambition de renforcer la coopération technique, réglementaire et institutionnelle entre les deux territoires dans le secteur de l'exploitation minière. Il vise également à accroître l'échange de compétences, de connaissances, d'informations, d'expériences et de réalisations dans le domaine des ressources minérales et du secteur minier et encourager les formations en lien avec celui-ci.

La signature de ce mémorandum s'inscrit dans la volonté du gouvernement de s'intégrer davantage dans la région Pacifique. De plus, les perspectives de développement entre la Nouvelle-Calédonie et Fidji permettent de trouver des relais de croissance pour le territoire calédonien via le commerce extérieur, l'investissement étranger ou la valorisation et l'exportation de l'ingénierie calédonienne. Fidji jouit actuellement d'un leadership politique en Océanie. Il est un partenaire commercial important dans le cadre de l'accord commercial des îles du Pacifique (PICTA) et de l'accord commercial du Groupe Fer de Lance mélanésien, en plus de ses relations commerciales bilatérales avec notamment, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, la Chine, le Japon et l'Union européenne.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement, avec le contreseing de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 de la bibliothèque Bernheim. Cette décision modificative n° 2 est arrêtée à la somme de 3 000 000 de francs en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à la somme de 5 842 500 francs en recettes d'investissement. Le gouvernement a accordé une augmentation de sa subvention de 3 000 000 francs, afin que la bibliothèque Bernheim poursuive son déménagement avant la rénovation du bâtiment. Cela permettra également de prolonger d'une semaine le service minimum assuré par l'établissement à l'attention des usagers.

Le budget 2022 de la bibliothèque Bernheim après modification est arrêté à la somme globale de 477 394 065 francs, répartie comme suit :

- fonctionnement : 322 096 777 francs en recettes et en dépenses ;
- investissement : 155 297 288 francs en recettes et 77 871 844 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 77 425 444 francs.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement avec le contreseing de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement et de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement, avec le contreseing de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 2 000 000 de francs à l'association « Expressions Culturelles », dans le cadre de la poursuite de ses

actions de promotion de la francophonie, dont l'organisation des festivals « Les Francofolies de Nouvelle-Calédonie » et « Jazz à Nouméa ».

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté portant ouverture de deux concours externes et d'un concours interne pour le recrutement de trois techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, répartis comme suit : deux postes aux concours externes et un poste au concours interne.

Les dates des épreuves écrites ont été fixées aux :

- 7 avril 2023 pour le premier concours externe et le concours interne ;
- 11 avril 2023 pour le second concours externe.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement et de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé la composition des membres de la commission consultative des télécommunications instituée par l'article 212-1 du code des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, pour une durée de trois ans.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté portant création d'une certification professionnelle de niveau 3 d'animateur tout public (ATP). Ce diplôme est composé de trois certificats professionnels unitaires (CPU) :

1. CPU 1 - Participer au projet et à la vie de la structure ;
2. CPU 2 - Assurer la préparation des activités ;
3. CPU 3 - Encadrer un groupe et évaluer les activités réalisées.

Le secteur de l'animation a évolué depuis la création des deux certifications d'animateur de proximité et accompagnateur jeunesse, créées respectivement en 2008 et 2016. Les interventions se font aujourd'hui non seulement auprès des jeunes mais aussi auprès d'adultes, de personnes en situation de handicap ou de publics seniors. Ce nouveau diplôme remplace ainsi les deux certifications existantes afin de prendre en compte la diversité des publics encadrés et la polyvalence attendue par les employeurs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé **33** actions de formation et de prise en charge de parcours individualisés de formation professionnelle continue pour l'année 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a abrogé un parcours individualisé de formation professionnelle continue au motif de non admission en formation.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif au financement d'actions de formation professionnelle continue par la Nouvelle-Calédonie. Il vise à rationaliser la dépense publique, simplifier les formalités administratives et améliorer la qualité des prestations. Les volumes financiers mobilisés après l'application de l'arrêté demeurent équivalents.

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté n° 2013-553/GNC du 5 mars 2013, le secteur de la formation professionnelle continue a grandement évolué, que ce soit par les nombreuses réorganisations de l'offre de formation, la complexification de la typologie des publics ou l'innovation croissante des méthodes d'apprentissages. Le nouvel arrêté fait ainsi évoluer la réglementation selon plusieurs principes qui prennent en compte ces changements.

- Des tarifs plafonds seront appliqués afin de développer une concurrence dynamique sur le marché de la formation et une amélioration de la performance du système.
- Le critère d'obtention d'un diplôme de formateur d'adultes est abandonné au profit d'une nouvelle grille fondée sur la catégorie de la formation dispensée. Ainsi, une formation de niveau 3 (CAP-BEP) sera rémunérée au maximum à 8 000 francs de l'heure, quand celles de niveau 4 (BAC) le seront à 10 000 francs de l'heure et celles de niveau 5 (Bac + 2) et au-delà, à un plafond de 12 000 francs de l'heure.
- Le tarif horaire des intervenants extérieurs disposant d'une expertise avérée dans un domaine particulier sera égal à 45 % du tarif maximal correspondant à l'intervention de formateurs agréés, afin de ne pas créer d'effet d'aubaine lié à une sur-sollicitation des intervenants extérieurs.
- Les actions de formation visant l'acquisition de compétences essentielles par des publics éloignés de l'emploi qui nécessitent souvent un accompagnement renforcé, bénéficient d'une majoration des charges d'animation d'un forfait de 60 000 francs.
- De nouveaux postes de dépenses ont été identifiés tels que le recrutement des stagiaires, le démarrage de formation ou la mise en place d'une coordination pédagogique. Afin de les prendre en considération en intégralité, les charges de gestion et d'administration seront déclinées comme suit :

Postes de dépense	Modalités et justificatifs	Tarifs plafonds
Organisation du recrutement	- Recrutement impliquant moins de 100 candidats - Production d'un émargement	100 000 francs par formation
	- Recrutement impliquant plus de 100 candidats - Production d'un émargement	200 000 francs par formation
Démarrage de formation		100 000 francs par formation
Suivi mensuel de stagiaires		12 000 francs par mois de formation

Réalisation de la demande d'organisation de session d'examen	Uniquement dans le cas des titres professionnels ou des diplômés de la Nouvelle-Calédonie	100 000 francs par formation
Organisation de la certification	Uniquement si la présence d'un formateur est obligatoire	4 000 francs par heure de présence du formateur

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement, avec le contreseing de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 5 000 000 de francs à l'Association Dumbéa Communication (radio OCEANE).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC). Elle est arrêtée à la somme de 5 000 000 de francs en recettes et dépenses de fonctionnement ; 156 681 francs en recettes d'investissement et 201 910 francs en dépenses d'investissement.
Le budget global 2022 du CREIPAC après modification, est arrêté à la somme de 93 320 696 francs. Il se décompose de la façon suivante :
 - 83 780 846 francs équilibré en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement ;
 - 9 539 701 francs en recettes et 3 456 465 francs en dépenses pour la section d'investissement. La section d'investissement présente un suréquilibre de 6 083 236 francs.

Arrêté de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Virginie Elissalde en qualité de rapporteur général de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie par intérim pour une durée de six mois supplémentaires.

Arrêté de désignation

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1361/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, des actions en faveur de la solidarité, du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la promotion internationale du tourisme, des relations extérieures en lien avec le président et des relations avec le conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Il propose de remplacer Manina Tehei, en qualité de suppléante de Joseph Manauté au conseil d'administration et au comité de pilotage du conseil d'administration du syndicat mixte dénommé « Aquarium de Nouméa et de la province Sud ».

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **19** autorisations de travail et **18** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret portant abrogation du décret qui fixe l'étendue des zones et servitudes pour la protection contre les obstacles à la propagation des ondes applicables au voisinage du centre radioélectrique de Météo-France de Koumac, au lieu-dit Tiébaghi.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.